

Association Beagency, béton et camions, ça suffit !

Un développement alternatif, c'est possible !

beagencycamionscasuffit@gmail.com

26 Rue du Pont

45190 - Beagency

0643129863



Beagency, le 13 Juin 2023.

Enquête publique relative au projet de construction d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux à Beagency, faisant l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et de permis de construire.

Il y a quelques mois, en octobre 2022 la page de l'enquête publique Parcolog n'était pas encore tout à fait fermée - le Maire n'avait pas encore produit l'arrêté de non autorisation du permis de construire pour lequel il s'était engagé à suivre l'avis du commissaire enquêteur - que l'on apprenait qu'un second GIGA entrepôt faisait déjà l'objet d'une demande de délivrance de permis de construire et d'autorisation environnementale.

Nous allons devoir reprendre la bataille pour l'environnement, la défense du climat, l'avenir des générations futures, en ayant conscience de la lassitude des habitants de la ville et de ses alentours qui entraînerait probablement une moindre mobilisation pour cette nouvelle enquête publique qui s'ouvre aujourd'hui.

D'autant que la communication des élus favorables au projet s'est fortement mobilisée depuis pour évoquer un projet forcément plus "durable", puisque ce terme est censé rassurer :

. Conseil municipal du 1er décembre, avec un **ajout** à la convocation **de dernière minute** mentionnant la présentation d'un projet Delta. Par conséquent, les Balgentiens non informés (aucune info sur le site internet de la ville) ne se sont pas rendus à ce conseil municipal qui a été la seule occasion d'aborder ce sujet.

Cet ajout de dernière minute a d'ailleurs permis à la majorité municipale de prétendre qu'une réunion publique s'était tenue sur le sujet, ce qui est évidemment faux.

. Vœux du Maire au cours desquels celui-ci a évoqué avec moult comparaisons l'avenir de la ville avec des graines de fleurs à planter pour le futur en nommant l'usine Treca, où il s'agissait de fabriquer et non d'entreposer, ce qui n'est pas du tout le même sujet, et en

évoquant la reconversion des friches... A ce propos, quel est le projet pour le devenir des 25 000 m² actuellement utilisés par Rexel à Baule ?

. Annonce dans le bulletin municipal de janvier 2023

. En une et en page intérieure du bulletin municipal de mai 2023 où il est indiqué “Rexel choisit Beaugency” ce qui a conduit de nombreux habitants à croire que l’implantation de Rexel à Beaugency c’est fait, que toutes les autorisations ont été données et que cette installation est un fait acquis, qu’il est donc inutile de se mobiliser contre.

. Une présentation de l’installation de l’entreprise Rexel dans la zone Actiloire, alors que c’est faux puisqu’elle est prévue dans une zone jouxtant Actiloire, sur le site de la Mairie et dans les bulletins municipaux...

. Annonce de l’enquête publique sur le site de la Mairie avec une photo ne correspondant pas à l’emplacement du site - depuis sur demande d’un habitant, la photo a été changée - mais dont le titre est : une enquête publique pour la construction d’un bâtiment !!!! sans aucune précision dans ce titre de la destination de ce bâtiment.

À l’occasion d’un rendez-vous le 10 octobre dernier avec le Maire, son directeur de cabinet et de la communication et quelques élus, il nous avait pourtant été indiqué que pour ce deuxième projet, la communication serait toute différente que pour celle relative à Parcolog. Il s’agissait de réfléchir à une réunion publique différente de celle qui s’était déroulée autour d’une accumulation de PowerPoint alors que les habitants souhaitaient des réponses à leurs questions légitimes, ce qui avait soulevé un mécontentement de leur part.

Cette fois-ci aucune réunion d’information ne s’est tenue !

Plusieurs questions auraient pourtant pu être posées ?

. Quel est le véritable porteur du projet ?

Si on lit la communication de la Mairie et les éléments du dossier pour l’enquête publique, c’est Val de Loire Promotion.

Dans la République du Centre du 6 décembre 2022, on trouve deux noms qui ne figurent pas dans cette entreprise : Virginie Beauchamp, directrice de projet à l’Atelier, cabinet d’architectes, dont l’essentiel des projets menés sur l’Île de la Réunion ressemblent peu à la construction d’entrepôts logistiques (<https://www.latelier-archi.fr/projets>) et Maxime Nemety, embauché quelques jours avant par la Société VGP (<https://www.voxlog.fr/actualite/6821/immobilier-vgp-ouvre-un-bureau-a-paris-et-accueille-trois-nouveaux-collaborateurs>) pour développer sa récente implantation en France, après avoir couvert l’Europe de l’Est, le Portugal et l’Espagne.. d’entrepôts logistiques, tous pourvus au maximum d’intelligence artificielle et d’automatisation (<https://www.vgpparks.eu/en/>).

VGP est comme indiqué sur leur site : “propriétaire, gestionnaire et promoteur paneuropéen de biens immobiliers logistiques et semi-industriels de haute qualité. Nous exploitons un modèle d’entreprise entièrement intégré avec des capacités et une expertise de longue date

sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'acquisition de terrains au développement et à la gestion des actifs et des propriétés. À l'origine une entreprise de construction, notre orientation stratégique est aujourd'hui axée sur le développement de grands parcs d'activités multilocataires. Nous sommes une entreprise familiale présente dans 17 pays européens" : (<https://www.vgpparks.eu/en/about-us>) (<https://www.vgpparks.eu/en/properties/>)

Il est d'ailleurs curieux que ne figurent pas dans le dossier de l'enquête publique :

. La promesse de vente des terrains actuellement agricoles, comme c'était le cas pour l'enquête Parcolog,

ni

. Les éléments indiquant les capacités financières et techniques de la société également absents du dossier mis sur le site de la Préfecture avec comme motif qu'elles seraient confidentielles, alors que pour ce qui concerne les capacités financières par exemple, des documents se trouvent sur internet: <https://entreprises.lefigaro.fr/val-de-loire-promotion-45/entreprise-503585531>.

Sur cet autre document : <https://www.societe.com/societe/val-de-loire-promotion-503585531.html>, on peut lire que la société a deux salariés, un capital social de 10 000 euros ; bien loin des actifs de VGP qui compte, selon cet article des Échos du 30 juin 2022, 360 salariés (<https://www.lesechos.fr/pme-regions/normandie/sur-la-friche-petroplus-de-rouen-valgo-sign-e-avec-le-developpeur-vgp-1582641>) et une assise financière bien plus considérable (<https://www.vgpparks.eu/en/newsroom/investor-news/vgp-announces-fy-2022-results/> - <https://www.boursorama.com/cours/societe/profil/FF11-VGP/>)

La question est donc de savoir : qui est le porteur du projet ?

Quels rapports entretiennent les sociétés Val de Loire Promotion et VGP ?

Que comporte précisément la promesse de vente ?

Quelles sont les garanties de Val de Loire Promotion au niveau financier et ses capacités techniques alors que les réalisations que l'on peut voir sur différentes photos sur internet

(<https://www.ecosia.org/images?q=val%20de%20loire%20promotion%20constructions>) ne concernent aucun entrepôt logistique ?

À titre d'exemple, l'article de Supply Chain nous apprend que la construction d'un entrepôt pour Rexel à Miribel a coûté 14 millions d'euros (<https://www.supplychainmagazine.fr/nl/2022/3678/rexel-branche-son-entrepot-de-miribel-sur-autostore-715475.php>). pour une surface de 36 000 m², combien coûterait la construction d'un entrepôt de 46 500 m² ?

La société VDLP dispose-t-elle d'une capacité financière suffisante pour un tel investissement ? Et de la capacité technique d'une telle construction ?

Nous aurions aimé en connaître davantage sur cette entreprise Val de Loire Promotion (VDLP) en visitant par exemple son site internet, mais il est en refonte depuis plus de 8 mois... (<https://valdeloirepromotion.fr/>).

Ces questions fondamentales nous semblent le préalable à la meilleure compréhension des habitants de notre ville et alentour pour qu'ils puissent le plus justement possible juger du projet qui leur est présenté et fournir ainsi en toute connaissance de cause leurs observations dans le cadre de l'enquête publique.

Concernant Rexel :

Il est évidemment compréhensible qu'une entreprise souhaite se développer.

Cela doit-il conduire une entreprise à laisser une friche de 25 000 m² à Baule ? Si Rexel s'installait à Beaugency, que se passerait-il si sa direction désirait au bout de quelques années vouloir disposer d'une zone d'entrepôts encore plus grande que celle que l'entreprise envisage de construire ? Une autre friche industrielle sur 10 ha ?

Dans un document de réponse à la MRAE, VDLP indique page 38 qu'"aucune étude concernant des sites alternatifs correspondant à des terrains non exploitables par une activité agricole n'a été menée".

À un autre endroit, il est indiqué une autre version :

c) Autres implantations

Une alternative possible était l'implantation de la société sur la commune de Mer, cependant, cette hypothèse n'a pas été retenue dans la mesure où le barycentre du lieu de résidence des salariés REXEL est situé à Beaugency. Cela aurait engendré un trafic plus élevé sur les différents axes reliant Beaugency à Mer, une augmentation des rejets liées à l'utilisation de véhicules légers, ce choix a donc été fait pour limiter les trajets domicile travail des salariés et conserver les emplois existants.

Enfin, il n'existait pas de structure adaptée à l'accueil de la société REXEL sur la commune de Meung-sur-Loire.

L'entreprise reconnaît ainsi qu'il y aurait une augmentation des rejets liée à l'utilisation de véhicules légers - ce qui ne serait pas le cas, si l'on en croit leurs autres documents où ils se vantent d'être les meilleurs défenseurs de l'environnement - entre Mer et Beaugency et Meung et Beaugency si l'entreprise s'implante à Beaugency, alors qu'en plus des véhicules légers il y aurait des camions ! C'est insensé !

En regardant rapidement sur internet, on trouve pourtant des entrepôts vides à plusieurs endroits, en sortie d'autoroute, contrairement à ce qui serait le cas à Beaugency :

https://bureaux-commerces.seloger.com/annonces/location/local-d-activites-entrepot/mer-41500/194444627-1?m=search_to_detail

[https://bureaux-commerces.seloger.com/annonces/location/local-d-activites-entrepot/mer-41500/193962455-1?m=search to detail](https://bureaux-commerces.seloger.com/annonces/location/local-d-activites-entrepot/mer-41500/193962455-1?m=search_to_detail)

https://bureaux-commerces.seloger.com/annonces/location/local-d-activites-entrepot/mer-41500/185557793-3?m=search_to_detail

https://bureaux-commerces.seloger.com/annonces/location/local-d-activites-entrepot/meung-sur-loire-45130/177164161-1?m=search_to_detail

https://bureaux-commerces.seloger.com/annonces/location/local-d-activites-entrepot/baule-45130/191289247-1?m=search_to_detail

+ à la Chaussée Saint Victor Bld des Cités Unies :



Quant à l’assertion de l’entreprise VDLP consistant à déclarer que Rexel choisit Beaugency pour faire “sa transition énergétique et réduire les émissions de GES”, c’est osé !

La lecture sur les sites des différents acteurs liés à ce projet me laisse pantoise sur le **degré de Greenwashing**, ou pour le dire en Français d’**écoblanchiment** de ces entreprises !

Évidemment, des sociétés de tailles aussi importantes que celles concernées par la construction de ces entrepôts logistiques disposent de services de communication et de marketing ultra performants.

Leurs membres doivent avoir un cerveau particulièrement imaginatif pour parvenir à faire en sorte qu'en ouvrant leurs sites internet et en lisant leur production écrite, on puisse être amenés à croire que leur but est de faire en sorte que la planète se portera mieux, que le climat s'améliorera grâce à leurs performances et à leurs constructions qui conduisent pourtant à artificialiser des sols, à remplir nos routes de camions, accentuant notamment par là même l'augmentation des gaz à effet de serre, la pollution de l'air, et qui génèrent également de la pollution lumineuse du fait de l'ouverture 24h / 24 des sites, 7jrs/7.

Les conséquences de l'artificialisation des sols sont rappelées ci-dessous (source : ministère de la transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>) :

“En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens, mais aussi sur l'environnement.

Cette réduction est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général.

- **Accélération de la perte de biodiversité** : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé modifie considérablement ou fait disparaître l'habitat des espèces animale ou végétale de cet espace naturel, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.
- **Réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO₂. Un sol artificialisé participe donc à la hausse du réchauffement climatique.
- **Amplification des risques d'inondations** : Par définition un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissèlement et d'inondation sont donc amplifiés.
- **Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire de nos territoires.
- **Accroissement des dépenses liées aux réseaux** : pour le rendre accessible et fonctionnel, un terrain artificialisé demande en outre beaucoup d'entretien et d'efforts d'aménagement (routes, électricité, assainissement) qui sont coûteux et viennent souvent ajouter d'autre nuisance à la biodiversité (nuisances sonores, pollution lumineuse, pollution de l'air et de l'eau)...
- **Amplification de la fracture territoriale** : L'étalement urbain et la construction en périphérie des villes renforcent également la fracture sociale déjà présente en reléguant notamment une partie des habitants à l'écart du centre-ville, provoquant sa désertification et la dévalorisation des petits commerces.”

A propos du **cycle de l'eau et de la sécheresse**, Florence Habets, hydroclimatologue, alerte :

“Après environ un an et demi de déficit de précipitations, la France subit une sécheresse pluriannuelle. De tels événements étaient rares jusqu'à présent, le dernier épisode équivalent datant des années 1940. Cependant, il est clair que, à déficit de pluie égal, les impacts aujourd'hui sont très différents. Pourquoi ? Parce que nous avons suivi une trajectoire marquée par une croissance de la population et de sa consommation de matières premières, qui se rapproche du seuil des limites planétaires.

Une des limites les plus évidentes est celle des sols. **Sur nos territoires, la circulation de l'eau a été fortement perturbée par l'artificialisation des sols qui a presque doublé en trente ans et empêche l'infiltration de la pluie.** Les autres aménagements du territoire, tels que le remembrement, la destruction des zones humides, le drainage agricole et la « rectification » des rivières, qui consiste à supprimer leurs méandres et à approfondir leur lit pour faciliter l'évacuation de l'eau, ont conduit également à une accélération des écoulements et à une réduction des stockages naturels de l'eau dans les sols et les nappes. L'eau s'évacuant plus vite, il en reste moins.

Mais, évidemment, ce n'est pas le seul problème. Car, pour réaliser tout cela, l'homme a consommé énormément d'énergies fossiles, conduisant à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre, vecteur de la crise climatique. Or, le cycle de l'eau est fortement affecté par le changement climatique.”

https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/03/07/florence-habets-hydroclimatologue-cette-secheresse-doit-nous-rappeler-l-urgence-de-modifier-profondement-notre-trajectoire_6164474_3232.html

Or la situation du Loiret en ce mois de juin 2023 est déjà très préoccupante :

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/secheresse-dans-le-loiret-une-partie-d-orleans-desormais-touchee-par-des-restrictions-d-usage-de-l-eau-7569982>

Ne doit-on pas tout faire pour protéger l'eau qui est la vie ?

Les conséquences de la pollution lumineuse se trouvent sur le même site :

<https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse>

et là également :

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/un-nouvel-indicateur-pour-mesurer-la-pollution-lumineuse>

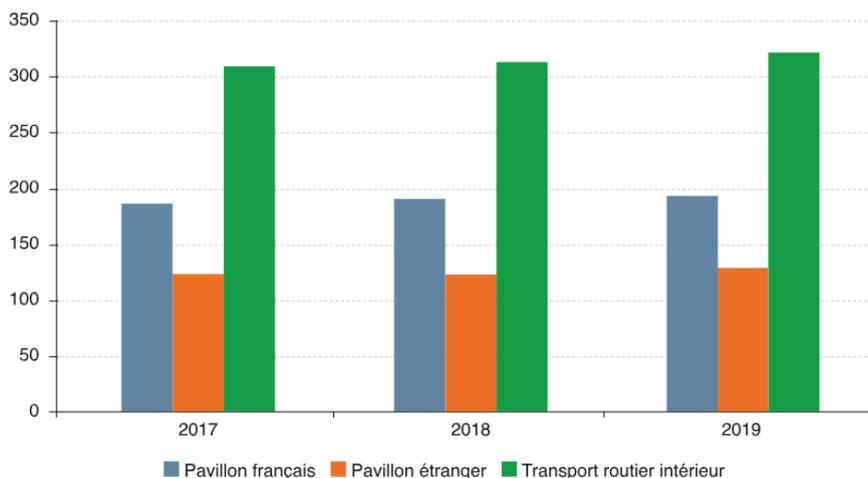
<https://www.nationalgeographic.fr/espace/2021/11/pollution-lumineuse-doit-on-eteindre-la-lumiere>

L'éclairage des zones logistiques de Mer et Meung sur Loire donne une indication de cette pollution lumineuse et une zone aussi grande que celle envisagée par Rexel à Beaugency aura forcément un impact de pollution lumineuse pour les habitants proches de ces entrepôts.

L'évolution du transport intérieur routier des marchandises (chiffres entre 2017 et 2019, **Sources : Eurostat ; SDES, enquête TRM**) **montre une augmentation de ce mode de transport** pour cette période :

ÉVOLUTION DU TRANSPORT INTÉRIEUR ROUTIER DE MARCHANDISES

En milliards de tonnes-kilomètres



Sources : Eurostat ; SDES, enquête TRM (données complémentaires disponibles dans le Bilan annuel des transports en 2019)

Le transport routier intérieur de marchandises du pavillon français s'établit à 193,5 tonnes-kilomètres en 2019. Il est en hausse de 3,7 % sur deux ans. L'activité du pavillon étranger a été un peu plus dynamique sur la même période (+ 4,5 % entre 2017 et 2019). Elle se situe à 128,8 milliards de tonnes-kilomètres, ce qui représente 40 % du transport routier intérieur de marchandises en 2019.

alors qu'il serait souhaitable de s'orienter vers une utilisation accrue du fret ferroviaire, l'expertise de l'Ademe indiquant clairement l'impact des transports sur l'environnement :

<https://expertises.ademe.fr/air-mobilites/mobilite-transports/elements-contexte/impacts-transports-lenvironnement>

Concernant l'écoblanchiment, je note d'ailleurs que désormais 7 Français sur 10 ne se laisseraient plus abuser par cette méthode de vente : <https://www.ladepeche.fr/2023/05/30/greenwashing-les-francais-sont-de-moins-en-moins-du-pes-11231986.php>

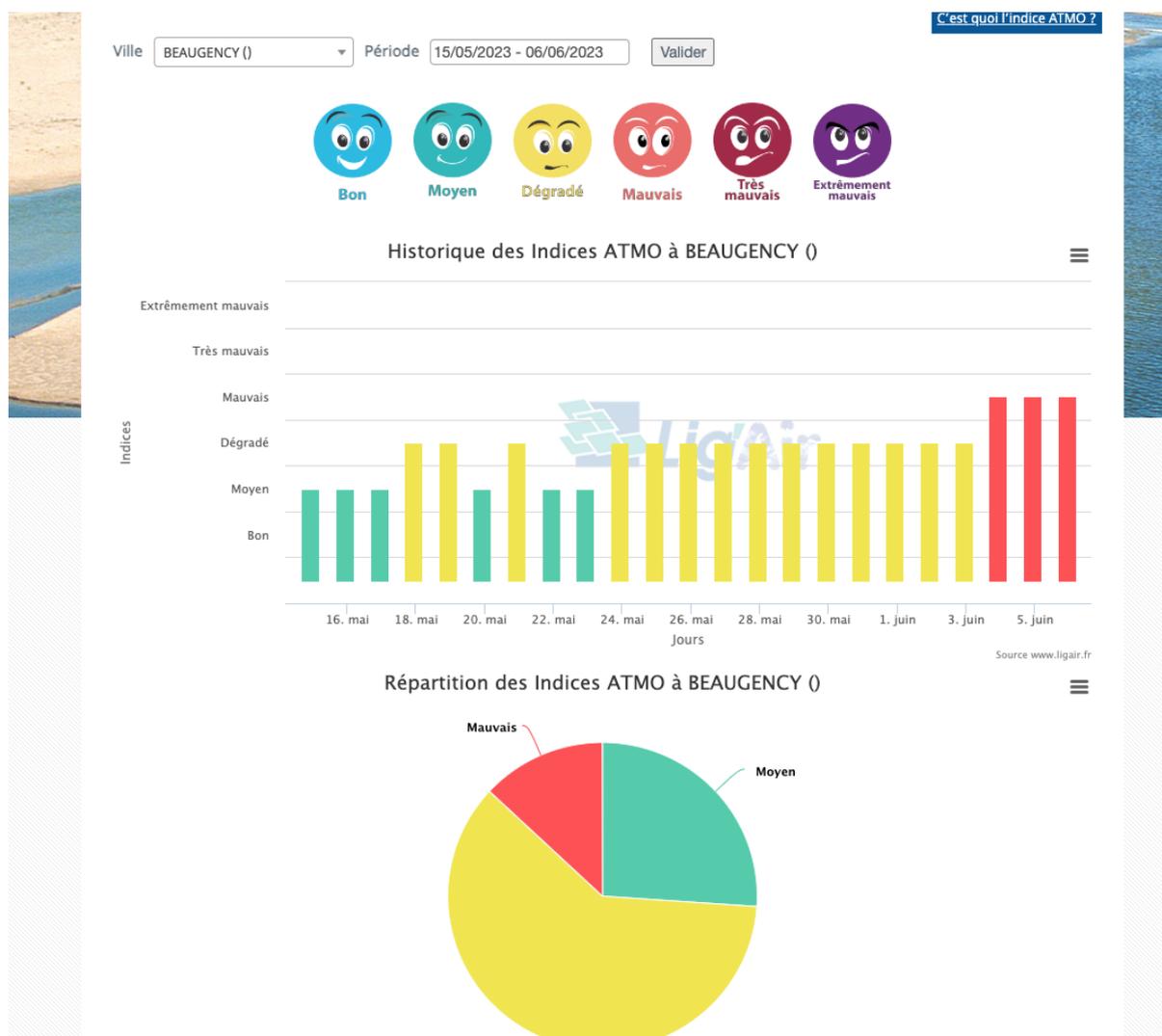
Sur la Partie environnementale du projet Rexel, La MRAe a rendu un avis dont les conclusions sont très sévères :

“Le contenu de l'étude d'impact du projet de construction d'un entrepôt à Beaugency porté par la société Val de Loire Promotion, fait apparaître plusieurs lacunes ne permettant pas de s'assurer de la bonne prise en compte de l'ensemble des enjeux relatifs à l'environnement et à la santé humaine. En particulier, elle comporte des éléments d'évaluation dont la représentativité n'est pas justifiée et réutilise des éléments élaborés dans le cadre d'autres procédures. À ce titre, les analyses relatives à la qualité de l'air et à l'intégration paysagère mériteraient en particulier d'être complétées. Par ailleurs, le fait que le projet consiste à déplacer l'activité d'une entreprise existante sur un nouveau site, sans traiter le devenir du site existant et sans présentation de solutions de substitution crédibles amènera à artificialiser près de 10 ha de terre agricole productive. Le projet aura par ailleurs des incidences paysagères qui n'ont pas été correctement évaluées et il amènera également à déplacer un trafic de poids lourds au niveau de la commune et vers des communes voisines.

Le projet fait l'objet d'un nombre de recommandations de l'autorité environnementale supérieur aux projets similaires. Dix recommandations figurent dans le corps de l'avis”.

Dans ce premier mail d'observations, nous ne reviendrons pas sur chacune d'entre elles dans le détail, pas plus que sur les réponses apportées par la société VDLP.

Sur la qualité de l'air nous remarquons néanmoins que sur le site Ligair, la qualité de l'air a été considérée comme moyenne sur 6 jours, dégradée sur 14 jours, et mauvaise sur 3 jours pour une période allant du 15 mai au 6 juin.



La comparaison entre Juin 2021 et Juin 2023 fait ressortir une dégradation de la qualité de l'air pour la dernière année et ce alors qu'il manque les données de 29 jours pour cette période.

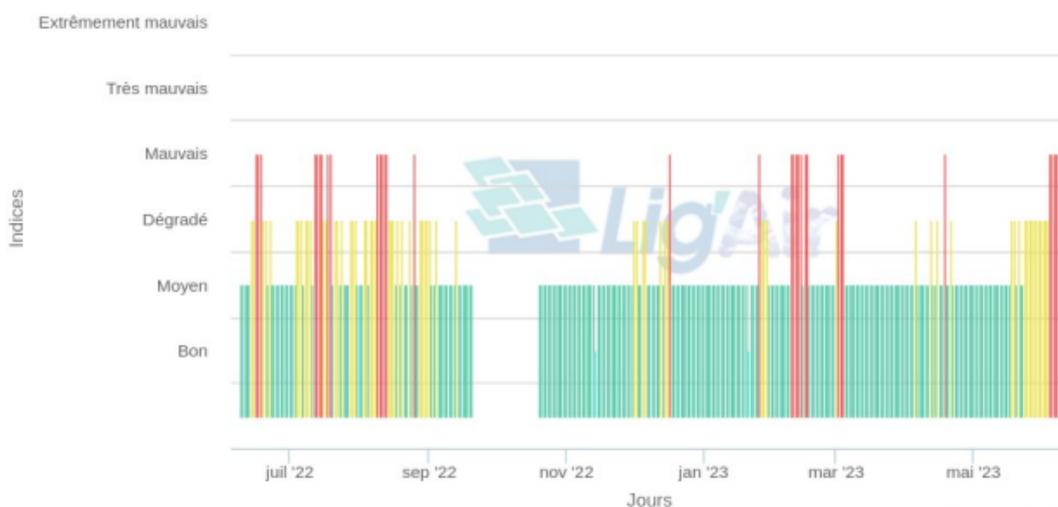
Qualité de l'air

Source Lig'air

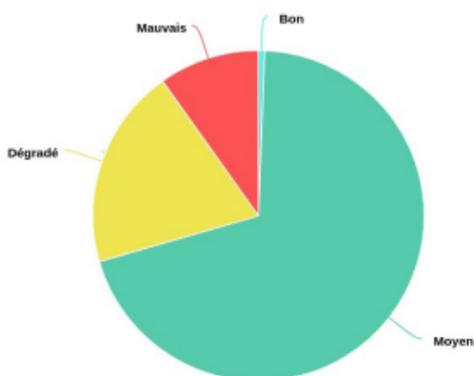
<https://www.ligair.fr/toutes-les-donnees/evaluation-par-les-mesures-fixes/les-historiques-des-indices>

Du 9 juin 2022 au 8 juin 2023 :

Historique des Indices ATMO à BEAUGENCY ()



Répartition des Indices ATMO à BEAUGENCY ()

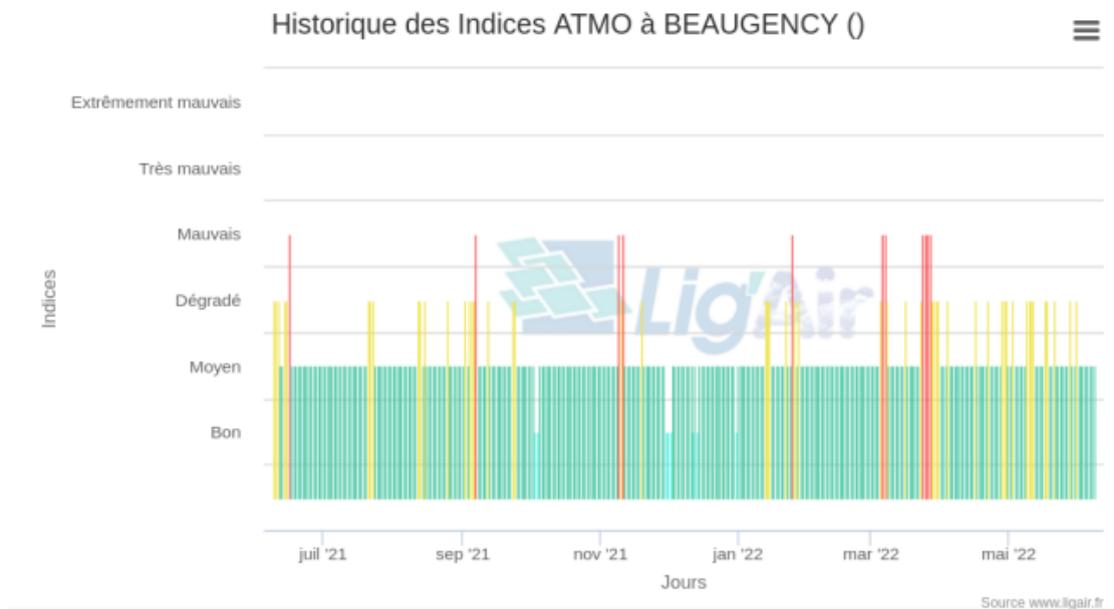


Nombre de jours :

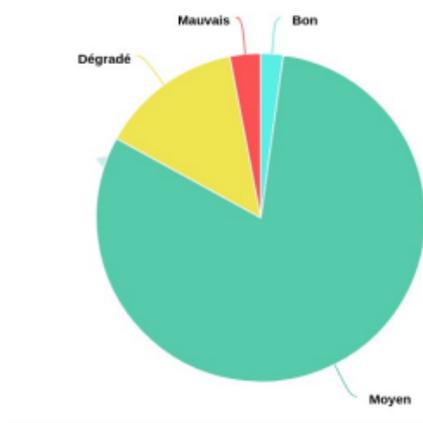
- bons : 2
- moyens : 235
- dégradés : 66
- mauvais : 33

*rq : données manquantes : 29
jours du 21 septembre au 19
octobre*

Du 9 juin 2021 au 8 juin 2022 :



Répartition des Indices ATMO à BEAUGENCY ()



Nombre de jours :

- bons : 8
- moyens : 295
- dégradés : 51
- mauvais : 11

De nombreuses personnes souffrent de problèmes respiratoires, dans les situations dégradées et à fortiori mauvaises, il leur est recommandé de réduire les activités physiques en extérieur, de privilégier les sorties brèves.

Sont-elles condamnées à devoir rester chez elles ou à sortir le moins possible un nombre de jours de plus en plus important du fait d'une pollution de plus en plus considérable ?

Il est avéré que le changement climatique aggrave par ailleurs les problèmes d'allergie si l'on couple avec les particules fines, c'est dramatique.

Devra-t-on également laisser les jeunes enfants au domicile ou interdire l'accès aux cours de récréation lorsque les épisodes de pollution se multiplieront encore davantage ?

Le principal polluant responsable de cette pollution est l'ozone (O₃) pour lequel il est précisé : "l'ozone est généralement élevé à cause du trafic routier, de la combustion des énergies fossiles et des feux, et peut être transporté dans l'air sur de longues distances".

Ce n'est donc pas la rose des vents fournie par VDLP qui va nous convaincre que la qualité de l'air ne pose pas de problème, et n'en posera pas davantage encore avec la circulation de 80 camions et 190 véhicules légers supplémentaires !

Concernant la certification Breeam mise en avant sur l'ensemble des documents de l'entreprise, voici ce qu'il est dit de la certification Breeam et de sa différence avec le label NF HQE (<https://batiadvisor.fr/breeam/>) :

"BREEAM et HQE sont des certifications qui permettent d'**attester de la performance environnementale d'un bâtiment**. Cependant, elles n'ont pas exactement la même portée ni le même fonctionnement.

La méthode BREEAM s'est exportée à l'international, car son mode d'évaluation est simple, souple et peu coûteux.

Le [label NF HQE](#) pour **Haute Qualité Environnementale** est uniquement applicable en France. Son cahier des charges est particulièrement exigeant avec ses quatorze critères d'évaluation. Elle est aussi plus coûteuse que le BREEAM."

ou encore : "La certification NF HQE (Norme Française Haute Qualité Environnementale) est la norme privilégiée en France. Elle est moins répandue à l'international que la LEED américaine (Leadership in Energy and Environmental Design) et la BREEAM. Par ailleurs, la NF HQE est également réputée plus exigeante que la BREEAM. La différence entre les 3 certifications se situe aussi au niveau de leurs coûts : la NF HQE est nettement plus onéreuse que la LEED ou la BREEAM."

(<https://hxperience.com/la-certification-breeam-pour-evaluer-la-performance-energetique-de-vos-batiments/>).

Quitte à vouloir passer pour les champions de la qualité environnementale lorsque l'on est une entreprise de cette envergure, la différence de coût entre ces deux certifications ne devrait pas être un problème, le récent indice boursier indique en effet une très bonne performance de cette société : <https://bourse.lefigaro.fr/indices/rexel-plus-forte-hausse-du-sbf120-a-la-cloture-du-jeudi-8-juin-2023-20230608>

Concernant l'automatisation, pratiquée par Rexel et VGP, elle est décrite en une phrase dans cet article : <https://www.mecalux.fr/blog/automatisation-logistique> : une productivité

maximale ! C'est une évidence que c'est ce qui est recherché. Quelle entreprise pourrait d'ailleurs se prévaloir de vouloir faire moins de productivité.

Pour autant, mettre en balance le fait que l'automatisation et le maintien des emplois vont de pair nous semble abusif ! Nous ne croyons pas, qu'à l'occasion de l'ouverture des caisses automatiques dans les grandes surfaces, celles-ci avaient osé écrire que ce serait bon pour l'emploi des caissier-e-s - quoique lorsqu'il s'agit de maximiser les bénéfices tout est possible - comme le font les entreprises de logistique prêtes à tout promettre pour mieux s'implanter !

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/caisses-automatiques-vers-la-fin-des-caissieres-1348784>

Pour conclure ce chapitre, déclarer à chaque page d'un site internet que ces entreprises logistiques seraient des entreprises durables et remarquables en matière de gestion humaine de ses salariés consiste en une méthode de communication basique pour qui veut vendre davantage !

Alors que l'on sait que le réchauffement climatique est pire encore que ce que l'on aurait pu imaginer et qu'il s'accroît à un rythme sans précédent (https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/06/08/le-rechauffement-planetaire-resultant-des-activites-humaines-atteint-un-nouveau-record_6176706_3244.html), la transparence des activités de Rexel est nécessaire.

Combien de véhicules propres sont actuellement utilisés par Rexel à Baule ? Combien seraient utilisés à Beaugency ?

Qu'en est-il dans les 1900 agences et 59 centres logistiques implantés dans les 21 pays où Rexel est présent ?

Quelle surface précise de panneaux solaires seraient installés sur le toit à Beaugency ? A Miribel, autre entrepôt logistique de Rexel, il y en a sur 820 mètres carrés pour une surface globale de 36 000 mètres carrés. Pourquoi pas sur l'ensemble du toit ?

Que deviendra la friche laissée par Rexel à Baule ?

Quelle part des livraisons des produits vendus par Rexel se font-elles par le biais du fret ferroviaire ?

Que deviendraient les entrepôts logistiques de Rexel à Beaugency s'ils devaient être construits et que les dirigeants de l'entreprise décidaient ultérieurement d'en construire d'autres plus grands encore ?

Quelles mesures ont-elles été prises après l'accident survenu à Baule qui a rendu un intérimaire handicapé ?

<https://www.larep.fr/baule-45130/actualites/rexel-france-reconnue-coupable-d-un-accident-d-u-travail-qui-a-rendu-handicape-un-interimair 13874899/>

Quelles mesures concrètes ont-elles été prises pour lutter contre la discrimination à l'embauche depuis 2020 ?

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/recherche-d-emploi/recrutement/info-franceinfo-discriminations-a-l-embauche-sept-entreprises-convoquees-par-le-gouvernement-pour-une-formation_4013237.html

Sans vouloir porter préjudice à la société Rexel, où en est l'enquête ouverte sur l'évasion fiscale des géants français du matériel électrique ?

<https://www.mediapart.fr/journal/france/210622/l-evasion-fiscale-suisse-des-geants-francais-du-materiel-electrique>

Pourquoi écrire page 24 de la présentation du projet Delta : "Plusieurs pistes sont à l'étude afin de proposer un bâtiment engagé sur le plan environnemental, performant sur le plan énergétique et qualitatif sur le plan visuel et dans les usages" ? Comment est-il possible d'évoquer des pistes alors que des citoyens sont appelés à émettre des observations, un commissaire enquêteur à donner des avis notamment sur l'autorisation environnementale, un maire et une préfète devront prendre une décision ?

Le projet ne serait toujours pas défini, deux ans après qu'il ait démarré ? Ce n'est pas sérieux.

D'une manière plus générale,

. Comment est-il possible que le seul avenir économique entrevu par des élus qui soutiennent ce projet puisse être basé sur un modèle dépassé ? Comment est-il possible que la solution de facilité soit la seule envisagée pour l'emploi et surtout comment croire que l'intelligence artificielle et l'automatisation ne participent pas au fait de le faire diminuer ? Comment est-il possible qu'il faille encore une fois se battre contre ce qui paraît une folie dans un contexte de réchauffement climatique connu de tous, dont les conséquences sont visibles à l'échelle mondiale, européenne, française et régionale par tous ?

Comment s'y prendre pour dire que l'on est pour l'emploi, mais pas n'importe quel emploi, pour l'industrie, pour le développement de l'économie, pour l'activité industrielle, mais pas pour une zone logistique qui n'est pas de la production, contrairement à ce que la communication choisie par l'entreprise et reprise par des élus l'affirme, mais de l'entrepôt, qui induit de l'automatisation, de l'intelligence artificielle et donc à terme de la réduction d'emplois, du transport par camions et estafettes qui participe à plein dans l'augmentation des gaz à effet de serre nuisibles pour le climat et donc la planète.

La tâche est ardue car nous sommes dans une concurrence de narratifs.

Nous faisons partie d'un groupe de citoyens et nous ne disposons pas des moyens gigantesques d'une entreprise comme Rexel ou VGP.

Mais inlassablement, nous persistons à penser que nous sommes à une période cruciale de choix fondamentaux pour notre avenir, celui de nos enfants et petits-enfants, de notre planète.

Sans changement de modèle, nous ne parviendrons pas à lutter contre le réchauffement climatique.

La question est de savoir si l'on veut se faire livrer 24h sur 24 7jrs sur 7 un produit coûte que coûte, malgré les conséquences irréversibles sur l'environnement ou si l'on veut faire en sorte de tenir enfin compte des avis des scientifiques, des experts du GIEC qui nous alertent depuis des années sur le fait que ce modèle n'est plus le bon et que l'on doit changer de mode de consommation.

A cette question, nous répondons clairement que ce projet ne permet pas de préserver et protéger l'avenir de nos enfants, petits-enfants et de la planète.

Nous comptons sur cette enquête publique, pour laquelle nous regrettons que la Mairie n'ait pas cru suffisamment en la démocratie pour organiser une réunion publique permettant aux citoyens d'avoir l'ensemble des éléments pour participer à cette enquête, pour que la totalité des questions posées par une éventuelle installation de Rexel à Beaugency et ses conséquences soient étudiées avec honnêteté et discernement.